



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Identification du mélange Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff  
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes huile lubrifiante

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rohloff AG  
Moenchswiese 11  
34233 Fuldata  
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 561 510800  
Téléfax: +49 (0) 561 510815  
e-mail: service@rohloff.de

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité  
e-mail (personne compétente)

Team REACH BfU AG  
reach@bfu-ag.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison					
Pays	Nom	Rue	Code postal/ville	Téléphone	Téléfax
France	ORFILA (INRS)			+ 33 (0)1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

non requis

#### 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

**Description du mélange**

Huile ester

**Remarques**

Pas de substances dangereuses



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

##### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

##### Après ingestion

Fournir de l'air frais. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON/un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

##### Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR). Utiliser l'équipement de protection individuel requis.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

##### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu

##### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

##### Équipement nécessaire pour le confinement/le nettoyage

Équipement de protection individuelle.

##### Matériel approprié pour le nettoyage/l'absorption

Kieselguhr (diatomite), Sable, Vermiculite.

##### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

##### • Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Gérer les risques associés

##### • Atmosphères explosives

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### Considération des autres conseils

#### • Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément aux règlements légaux du pays concerné. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Ce mélange ne contient pas de substances qui ont une valeur limite indicative d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

La concentration dans l'air doit être au-dessous de la valeur limite d'exposition professionnelle.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).

##### Protection de la peau

#### • protection des mains

En cas d'usage répété et de contact prolongé il faut mettre des gants de protection. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

En cas de contact de courte durée/ capot de protection NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène, Index de protection classe 1.

#### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

##### Protection respiratoire

Non requis, à l'exception de formation d'aérosols: Type de filtre A-P.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide
Couleur	marron
Odeur	caractéristique

#### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	≥220 °C (offener Tiegel) Méthode d'essai: ISO 2592
Taux d'évaporation	des données ne sont pas disponibles



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	<0,001 hPa à 20 °C
Densité	0,94 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité(s)	des données ne sont pas disponibles
Coefficient de partage	des données ne sont pas disponibles
n-octanol/eau (log KOW)	des données ne sont pas disponibles
Température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz	non déterminé
Viscosité	
• viscosité cinématique	320 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
• viscosité dynamique	des données ne sont pas disponibles
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	des données ne sont pas disponibles
<b>9.2 Autres informations</b>	Il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Pas de restrictions particulières sur les risques

#### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Pas de substances à mentionner

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

##### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

##### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

##### Toxicité aiguë

Aucune information disponible.

##### Corrosion/irritation cutanée

Cette information n'est pas disponible.

##### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Aucune information disponible.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Des données ne sont pas disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Des données ne sont pas disponibles.

### Autres informations

Données relatives à des mélanges similaires ont été utilisées.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Des données ne sont pas disponibles.

### Biodégradation

Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode
formation de dioxyde de carbone	>60 %	28 d	lignes directrices d'essai 301 F de l'OCDE

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Attribuer déchets générés à un code de déchets selon la liste de déchets nationale. Éliminer le contenu/récipient dans des installations de valorisation ou d'élimination.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1** Numéro ONU (non soumis aux règlements sur le transport)
- 14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU non pertinent
- 14.3** Classe(s) de danger pour le transport  
Classe -
- 14.4** Groupe d'emballage non pertinent
- 14.5** Dangers pour l'environnement AUCUNE (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
- 14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7** Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1** Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Directive Seveso**

No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

Aucun des composants n'est énuméré.

**15.2** Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**16.1** Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
10.4	Conditions à éviter: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	Conditions à éviter: Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.	oui
10.5	Matières incompatibles: comburants	Matières incompatibles: Pas de substances à mentionner	oui
12.6		Potentiel de perturbation du système endocrinien: Aucun des composants n'est énuméré.	oui





# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Lubrifiants de chaîne - Oil of Rohloff

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 30.11.2017 (GHS 1)

révision: 21.09.2018

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
15.1		• Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats: Aucun des composants n'est énuméré.	oui
15.1		• Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II: Aucun des composants n'est énuméré.	oui
15.1		• Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR): Aucun des composants n'est énuméré.	oui
15.1		• Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau: Aucun des composants n'est énuméré.	oui

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques, Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit

La fiche est créée par: BfU AG - [www.bfu-ag.de](http://www.bfu-ag.de).